

Distré, le 05 septembre 2015

## CHARTRE DE VIE ET FONCTIONNEMENT 2015 DU FOYER JUNIOR ARMEL LUTUN DE DISTRE

Le Foyer junior est un espace d'accueil pour les enfants des communes d'Artannes, Chacé, Distré, Rou-Marson, Saint Cyr en Bourg, Varrains et Verrie. Il est directement géré par l'Association Familles Rurales Intercommunales Enfance Jeunesse (A.F.R.I.E.J).

### Périodes d'ouvertures et animations proposées :

Le foyer junior sera ouvert tous les samedis pendant les périodes scolaires sauf les samedis avant les vacances. Ouverture à partir du samedi 12 septembre 2015 au samedi 25 juin 2015.

Des plannings d'animations seront diffusés par mail et affichés sur le foyer.

Nous proposerons des repas communs à thèmes (certains midis) et des sorties (certains après-midis) moyennant un coût financier supplémentaire sans obligation de participer.

### **1. ACCES AU FOYER JUNIOR :**

L'accès au foyer junior est exclusivement réservé aux membres de 9 à 11 ans. Les inscriptions sont prises sur place par l'animateur référent. Le jeune est libre de venir et partir comme il le souhaite uniquement avec l'autorisation du responsable légal.

**Il devra cependant informer l'animateur dès l'instant qu'il quittera le local.**

**L'animateur ou les membres de l'association ne pourront être responsables si un accident survient hors du local ou en dehors des animations organisées par l'AFRIEJ.**

Si un jeune venant d'une autre commune souhaite adhérer au foyer junior, celui-ci devra être parrainé par un membre.

Si certaines activités sont limitées en place, les jeunes d'Artannes, Chacé, Distré, Rou-Marson, Saint Cyr en Bourg, Varrains et Verrie seront toujours prioritaires.

### **2. COÛT D'ADHESION**

- Tarifs à la séance : 1 samedi est égal à une séance.

3€ la séance.

15 séances : 25 €.

30 séances : 40 € (tous les samedis de l'année scolaire 2015-2016).

- 1 séance d'essai gratuite.
- Adhésion à Familles Rurales demandée afin de répondre aux conditions d'assurance : 25.50€.

### **3. REGLES DE VIES EN COMMUNAUTE**

**La vie en collectivité implique certaines règles.**

**Le foyer junior doit être un espace convivial, d'entraide où la bonne humeur règne.**

Pour le bien de tous, il est évident que je dois respecter tous les membres du foyer, de l'association, de l'équipe d'animation, ainsi que les intervenants, parents... Par respect, il faut entendre le refus de tout acte de violence, de racisme, de xénophobie, d'homophobie, et de machisme.

Pour profiter pleinement des activités, je me dois de faire attention à ce que j'utilise. Je m'engage également à prendre soins des locaux et quand il le faut, je participerais aux tâches d'entretien.

#### 4. ACTIVITES

La vocation principale de l'association est de proposer une action éducative. Nous mettons donc en place des activités de loisirs pour tous. Notre but est de permettre à l'enfant et à l'adolescent de se construire et de l'accompagner dans ses projets.

En adhérant, chaque jeune pourra bénéficier des installations (foyer, gymnase, terrains extérieurs...), des jeux, du matériel et des activités proposées. Une participation financière sera demandée lors de certaines sorties. (Cinéma, patinoire, bowling, parc d'attraction, karting...

#### 5. ENCADREMENT ET FONCTION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'essentiel des décisions est pris d'un commun accord entre les membres du bureau (conseil d'administration) de l'association et le comité de pilotage regroupant les élus des six communes.

L'équipe d'animation est employée par l'association et prend en charge la coordination et l'animation des différents centres.

#### 6. SANCTIONS

Tout manquement à l'une de ces règles pourra faire l'objet d'une sanction. Avant toute sanction, une discussion aura lieu avec le responsable du foyer. La sanction ira de l'avertissement à l'exclusion définitive du foyer.

#### 7. COORDONNEES

**Bureau : 02.41.50.46.45**

AFRIEJ 8 rue de l'échallier 49400 DISTRE

Directeur association : 06.60.75.82.94

**mail** : association.afriej@gmail.com

ELODIE FAZI : 06.06.48.08.22

**mail** : animationenfance.afriej@gmail.com

**<http://www.famillesrurales.org/afriej/>**

Delphine CLOCHARD  
Présidente de l'AFRIEJ

Elric TOUSSAINT  
Directeur



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales.